



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E52972

VALABLE JUSQU'AU 06/04/2024

ÉDITÉ LE 23/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/09/1994
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 01/11/2022
12 958

Raison sociale : VARENNES CHRISTIAN ETABLISSEMENTS

27 MONTEE DU BOURG
42580 LA TOUR EN JAREZ

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST ETIENNE 398 365 411 R.C.S

Téléphone : 04 77 53 45 96
Portable : 06 71 11 08 86

Fax : 04 77 53 46 39

Siret : 398 365 411 00022

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 8201780

Site Internet :

E-mail : contact@eurlvarenn.es.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 20-120082

Responsabilité légale :

COTE JEROME DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 20-120082

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2022

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	22/09/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	31/01/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	31/01/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	22/09/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	22/09/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.